

Jean Duret, Que signifie le Marché commun dans une Europe capitaliste ? (Juillet 1956)

Légende: En juillet 1956, Jean Duret, directeur du Centre d'études économiques de la Confédération générale du travail (CGT) et membre du Conseil économique français, pointe les divergences entre les tenants du Marché commun et ses dangers pour l'économie française.

Source: Cahiers internationaux. Que signifie le Marché commun dans une Europe capitaliste ?. dir. de publ. Jean Duret ; Réd. Chef J.-M. Hermann. Juillet 1956, n° 78. Paris: Imprimerie centrale de la presse. "Que signifie le Marché commun dans une Europe capitaliste ?", auteur:Duret, Jean , p. 19-30.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/jean_duret_que_signifie_le_marche_commun_dans_une_europe_capitaliste_juillet_1956-fr-5285eec7-a7ee-4bb3-a905-0d1504f2ba38.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Jean Duret, *Que signifie le Marché commun dans une Europe capitaliste ?* (Juillet 1956)

Pendant plusieurs générations, dans un capitalisme ascendant, le « libre-échangeisme » s'opposa comme une doctrine progressiste au protectionnisme et aux autarcies nationales. Il en est resté comme une habitude de pensée qu'exploitent aujourd'hui les partisans de l'« intégration européenne », et qui fait illusion à quelques bons esprits. Que signifie donc dans l'Europe occidentale de 1956 le « Marché commun » ? Quelle est sa signification économique et sociale à l'ère des monopoles, des oligopoles et de la crise de l'impérialisme ? J. Duret montre qu'elle est bien différente de ce que pourrait être, au contraire, la collaboration entre pays socialistes, associant leurs productions dans l'intérêt général.

Nul n'a oublié les discussions passionnées que suscita le projet d'armée européenne. Discours enflammés, campagnes de presse, conflits entre organisations, luttes de tendances opposées au sein des divers partis contribuèrent à polariser toute l'attention de l'opinion publique sur ce grave problème.

Qui s'intéresse aujourd'hui aux projets visant à la création d'un marché commun européen ? Quelques techniciens des ministères, quelques spécialistes des questions économiques. Le grand public ne s'en préoccupe guère. En feuilletant son journal, le lecteur moyen lit d'un œil distrait : « quelque part en Europe des experts internationaux se sont réunis pour discuter d'un projet de création d'un grand marché européen, ils se sont séparés après s'être donné rendez-vous dans une autre ville ».

L'homme de la rue se dit qu'il s'agit-là d'une nouvelle élucubration économique, vague et inoffensive, réalisable dans un avenir assez éloigné. C'est une impression trompeuse. En réalité, les partisans de la petite Europe ont confié à d'habiles experts la tâche de construire un engrenage compliqué, dont les États participants ne pourront plus se dégager.

L'enjeu est énorme : le Marché commun conduit infailliblement, à plus ou moins brève échéance, à la disparition des souverainetés nationales, à la création d'un super-État européen, réduisant à sa plus simple expression tout ce qui pourrait subsister d'individuel, de politiquement et économiquement indépendant chez les membres de la Communauté. Ce super-État sera dominé par le pôle d'activité économique le plus puissant : la Ruhr; par la puissance la plus énergique et la plus dynamique : l'Allemagne de l'Ouest.

Essayons de dégager la philosophie du rapport Spaak, destiné à servir de base aux travaux ultérieurs. On a l'impression qu'il a été inspiré par quelque partisan farouche du libéralisme économique, conception trouvant de moins en moins d'adeptes chez les économistes bourgeois tant soit peu « éclairés ». Dans ce document tout repose sur l'action bienfaisante de la libre concurrence et les réactions économiques naturelles s'exerçant sans entrave dans un grand marché. Il doit en résulter une série de bienfaits pour les heureux citoyens de l'Europe des Six. La production sera grandement stimulée, le revenu national croîtra, une meilleure division sociale du travail s'établira, les différentes régions économiques s'adonneront aux activités auxquelles elles sont les plus aptes. Les masses laborieuses connaîtront le plein emploi et la prospérité. Une dose plus forte de libéralisme corrigera les inconvénients patents d'une libéralisation incomplète. La libre circulation des hommes et des capitaux permettra de remédier aux déséquilibres que la libre circulation des marchandises est susceptible de créer.

Tous ces actes de foi ne tiennent compte ni des leçons de l'Histoire, ni de la réalité économique. Partout où, dans le monde capitaliste, des unions douanières et de vastes ensembles économiques se constituèrent (États-Unis, Allemagne, Italie) on a constaté le même phénomène : écart accru entre les régions auparavant riches et prospères et les régions pauvres ou arriérées.

La suppression des mesures de protection permettait aux centres industriels les plus évolués d'user de leur supériorité économique et technique pour éliminer les concurrents plus faibles et étouffer le développement des activités pouvant leur porter ombrage. Il n'est pas téméraire de prévoir que la réalisation du Marché commun produirait des effets analogues. Les modalités de réalisation du marché commun renforcent de telles appréhensions et permettent d'affirmer que les intérêts du monde du travail, dans une série de pays et de régions, seront sérieusement menacés.

Avant les grands projets d'intégration économique européenne le ballon d'essai de l'Union douanière franco-italienne fut lancé. Si rien de concret ne sortit finalement de ces longs palabres, il faut souligner l'évolution

considérable des conceptions des partisans de l'union douanière, depuis cette époque. Les protagonistes les plus convaincus de l'Union douanière franco-italienne, tels le professeur Byé, estimaient alors qu'elle ne pourrait s'effectuer qu'après l'harmonisation des conditions économiques et sociales fondamentales.

Si chez l'un des partenaires le niveau des salaires directs et indirects se trouvait nettement inférieur, et si cet écart n'était pas compensé par des niveaux différents de la productivité, la production du pays aux prix de revient inférieurs pourrait concurrencer dangereusement ses rivaux. Mais la classe ouvrière ayant après une série de luttes conquis nationalement un niveau de vie plus élevé, subirait la pression constante des salaires plus bas de la nation voisine. Toutes ses conquêtes sociales seraient ainsi menacées.

L'« harmonisation au niveau le plus élevé » était alors considérée comme une condition préalable. On chercherait vainement dans le rapport Spaak une pareille affirmation.

Les raisonnements du rapport Spaak s'appuient, par contre, sur une thèse aussi péremptoire que peu fondée : l'existence d'une sorte de compensation automatique entre niveau de salaires et productivité. Le pays à bas salaires ne pourrait pas concurrencer dangereusement les autres pays, car sa productivité serait, elle aussi, nettement inférieure. Cette affirmation ahurissante ne tient pas compte de la réalité. Il est facile de constater que l'industrie de l'Allemagne de l'Ouest dispose en règle générale d'une technique supérieure à celle de ses futurs partenaires, mais les salaires des ouvriers allemands sont inférieurs aux salaires belges et français. Trop pressés pour admettre la nécessité d'une harmonisation préalable, les protagonistes du Marché commun soutiennent qu'elle s'effectuera au cours de sa réalisation et parallèlement à celle-ci.

Cependant, si l'on se fie, non aux promesses généreusement distribuées, mais à l'analyse des conditions réelles présidant à la création du Marché commun, on constate que ces conditions seront peu favorables à la classe ouvrière.

Le danger de la concurrence étrangère sera inévitablement évoqué pour s'opposer à toute augmentation des salaires, même si cette dernière n'est qu'une demande de réajustement à la hausse préalable du coût de la vie. On invoquera les dures lois de la compétition internationale pour démontrer qu'un niveau d'emploi élevé ne pourra être assuré que si les travailleurs se montrent « raisonnables ».

À côté de la pression indirecte sur les salaires, s'effectuant par le truchement de la compétition entre prix de revient nationaux, s'exercera aussi une pression directe. La libre circulation des travailleurs entre de chômage existant dans certains pays (en Italie, en particulier) les divers États de la Communauté permettra de se servir des poches comme d'une réserve stratégique, permettant d'exercer une pression sur les salaires de l'ensemble des travailleurs de l'Europe des Six.

Dans leur offensive contre la classe ouvrière, les classes possédantes disposeront encore d'un puissant atout : la libre circulation des capitaux. On ne manquera pas de souligner, qu'après tout, les détenteurs de capitaux sont libres de le placer là où les garanties de sécurité et de rentabilité sont les plus grandes. Les capitaux auront tendance à désertir les régions et les pays où la classe ouvrière fera preuve de combativité, où les salaires seront relativement élevés, où certaines lois sociales seront susceptibles de gêner une exploitation trop éhontée, pour émigrer vers les régions de la Communauté où les conditions pour la réalisation des surprofits leur paraîtront meilleures.

La liberté totale pour les mouvements des hommes et des capitaux ne sera réalisée qu'après une période de transition. Cependant, un accroissement notable de la mobilité de ces deux facteurs se produira bien avant. C'est dans la période transitoire que s'exerceront déjà toutes ces pressions. Ajoutons que le contrôle des mouvements de capitaux reste une formule creuse, si l'on s'interdit le contrôle effectif du mouvement de marchandises.

Il suffit que la valeur réelle des marchandises exportées ou importées ne corresponde pas à la valeur déclarée pour que les mouvements de marchandises servent de couverture à de vastes mouvements de capitaux. Toute facilité plus grande donnée à l'évasion des capitaux rend plus difficile l'action ouvrière et accumule des obstacles devant une politique de réformes démocratiques et de progrès social.

Le rapport Spaak parle abondamment des bienfaits de la libre concurrence, en ignorant systématiquement l'existence des cartels et des ententes industrielles. Cartels et ententes existent bien et leurs agissements conféreront son contenu véritable au marché commun. Les cartels les plus puissants domineront les autres et s'emploieront à réduire leur rayonnement. La concurrence par les prix sera fictive. Les choses sérieuses se régleront en conciliabules secrets portant sur la répartition des marchés, les prix, le volume de la production et les zones d'influence. Les accords de cartels conféreront la direction de l'économie de l'Europe des Six entre les mains des magnats de la Ruhr.

Les ententes industrielles des autres États devront se contenter d'un rôle subalterne et de zones d'influence de plus en plus réduites. La création du Marché commun sera une puissante incitation à la cartellisation nationale et internationale. Le premier effet du projet d'union douanière franco-italienne a été la conclusion d'accords de cartel entre industriels français et italiens.

Le rapport Spaak promet de contrôler les activités des ententes, mais personne ne saurait prendre ces promesses au sérieux. Dans le plan Schuman on trouvait aussi de forts beaux passages sur la décartellisation et la déconcentration. Or, jamais les cartels de la Ruhr n'ont été plus puissants. Les consommateurs français de produits sidérurgiques, revenus de leurs illusions, ont proclamé dans un communiqué retentissant que dans le domaine des livraisons et des prix, tout se passait comme si un cartel international de l'acier continuait à fonctionner (« Usine nouvelle », 1^{er} mars 1956). Les cartels ne sont pas seuls en cause.

Dans les pays capitalistes hautement développés les marchés sont dominés par des entreprises géantes qui dictent leur loi aux fournisseurs et consommateurs. Même en l'absence de cartels structurés, le règne des oligopoles fausse complètement le jeu de la concurrence et consolide la maîtrise des entreprises et des économies dominantes. Les méthodes des oligopoles et les conséquences de leur développement ne peuvent pas être complètement assimilées à celles des monopoles. De nombreuses études économiques sont consacrées à ce problème. Mais pour faire rentrer la réalité contemporaine, si complexe, dans les schémas simplifiés des économistes libéraux, pour assurer un jeu des forces économiques tant soit peu conforme aux analyses du rapport Spaak, il faudrait décartelliser, déconcentrer, disloquer les entreprises géantes, recréer le système contemporain conformément au modèle d'il y a un siècle. C'est impossible dira-t-on. Mais alors parler des bienfaits de la concurrence et de l'émulation est une effroyable imposture. L'admettre c'est constater le néant de l'argumentation des protagonistes du Marché commun.

On peut trouver la confirmation de la fidélité du rapport Spaak aux méthodes et aux raisonnements des économistes libéraux traditionnels dans son attitude à l'égard du problème crucial de la disparité des prix. Les prix de vente et de revient des marchandises résultent du jeu de multiples facteurs : conditions techniques de la production, coût de la vie, charges sociales, cherté du crédit, nature du système fiscal, etc. Certaines dépendent de la structure d'une économie nationale, d'autres découlent des particularités de la politique économique.

Le coût de la vie dans un pays maintenant, sous la pression des milieux agricoles, le prix des denrées à un niveau relativement élevé sera supérieur à celui d'un autre pays s'approvisionnant aux prix du marché mondial. Les mesures de protection (droits de douane, contingents, etc.) sont destinées à empêcher que les disparités de prix entre diverses productions nationales n'entraînent une concurrence trop meurtrière sur le marché des pays « chers ». L'aide à l'exportation leur permettra de se maintenir sur les marchés étrangers. Le rapport Spaak prévoit l'abolition rapide de toutes ces techniques. Comment pourra-t-on empêcher la dégradation de la balance commerciale dans des pays à coûts élevés ? Par des manipulations monétaires. Si les prix sont plus élevés en France qu'en Allemagne, c'est la démonstration éclatante pour les auteurs du rapport, que le franc est surévalué par rapport au mark. Il suffit donc de dévaluer le franc pour que tout rentre dans l'ordre. C'est la conception chère aux économistes libéraux de l'existence d'un taux naturel des changes, qui assure automatiquement l'équilibre de la balance des comptes.

Mais que se passerait-il réellement si l'on dévaluait le franc ? Les prix des produits importés monteraient automatiquement. Dans la prévision d'une hausse générale des prix, le stockage s'amplifierait, les achats se précipiteraient, on assisterait à une puissante recrudescence de la poussée inflationniste. Au bout de quelques mois l'écart entre prix allemands et français serait presque identique. Il faudrait donc recommencer.

Ce n'est pas là, hélas, une simple démonstration théorique mais l'analyse d'une perspective réelle que l'on n'éliminera qu'en alertant l'opinion publique. La pression des milieux dévaluationnistes, en France, s'étant notablement renforcée depuis l'ouverture des discussions sur le Marché commun.

Toute manipulation monétaire est grosse de périls pour la classe ouvrière. En prétextant la nécessité de lutter contre la hausse des prix, on s'efforce de bloquer les salaires ou, du moins, de retarder le plus possible les rajustements nécessaires. Et c'est dans les manipulations monétaires que le Comité européen (haute autorité régissant le marché européen), trouvera l'instrument préféré pour régler les difficultés qui ne manqueront pas de surgir dans les relations commerciales de l'Europe des Six. Le rapport Spaak manifeste une grande répugnance à l'égard des « mesures protectionnistes ». Même de façon temporaire les États membres ne seront autorisés à les utiliser qu'en toute dernière extrémité.

Pour éviter un recours passager aux méthodes protectionnistes lorsque les moyens onéreux (subventions, financement, etc.) démontreront leur inefficacité, on aura tendance à recourir, en cas de perturbation sérieuse, à des expériences monétaires.

Certains économistes estiment que le Marché commun conduit inéluctablement à la monnaie commune. Pour les uns, c'est la conséquence du fonctionnement du marché commun, pour d'autres, « une condition préalable ».

« Un haut fonctionnaire, financier international », signant « XXX » écrit dans « France-Observateur » :

« L'instauration d'un marché commun implique, il faut qu'on le sache », un abandon peut-être graduel, mais en définitive complet, de la souveraineté monétaire. Privés de cette souveraineté, les États participants n'auront guère plus de pouvoirs - en matière économique - que nos autorités départementales actuelles. Au demeurant, la voie du marché commun ne sera pas facilement réversible. Tout ralentissement du progrès dans cette voie risque de susciter les ressentiments extérieurs et les dissensions internes.... » (28 juin 1956.)

Personne ne saurait défendre aujourd'hui la thèse d'une « monnaie neutre ». La politique monétaire sert de support à l'ensemble de la politique économique. A défaut d'une politique monétaire cohérente, il est impossible de lutter contre la dépression et l'inflation et de maintenir l'emploi à un niveau élevé.

En remettant le pouvoir des décisions monétaires à des organismes supranationaux, les États membres perdraient leur indépendance économique, donc aussi l'indépendance politique.

Les protagonistes du Marché commun disent : c'est là un moyen efficace pour rendre l'Europe des Six plus indépendante des États-Unis. Or, le Marché commun ne peut être réalisé et fonctionner qu'avec l'aide des États-Unis. Pour le comprendre, il est nécessaire de faire une analyse plus détaillée.

Dissipons les illusions de tous ceux qui espèrent arrêter l'expérience à mi-chemin, si elle donne de trop mauvais résultats. Le problème des unions douanières est longuement étudié dans les clauses du GATT et de la Charte de La Havane. Il y est nettement stipulé que toute union douanière doit devenir totale « après un délai raisonnable ». Une union douanière partielle aboutit, en effet, pratiquement, à créer un système d'échanges préférentiels entre pays participants, politique à l'égard de laquelle les Américains ont toujours manifesté une très grande hostilité et contre laquelle ils ont dressé les « clauses de non-discrimination » et « de la nation la plus favorisée » (extension automatique à tous les partenaires des avantages accordés à l'un d'eux).

Ceci explique une caractéristique extrêmement importante du projet du Marché commun : on irréversibilité. Une fois engagé dans le processus du marché commun, les divers États n'auront plus le droit de faire marche arrière. Après une première période d'essai, on aura peut-être le droit de critiquer certaines méthodes pour les remplacer par d'autres espérées plus efficaces, en vue de la réalisation rapide du même objectif : suppression de toutes mesures de protection, création d'un grand marché sur lequel marchandises, hommes et capitaux pourront librement circuler.

Durant la période intermédiaire d'adaptation, une attitude tolérante des États-Unis est absolument indispensable. L'influence des États-Unis et de la Grande-Bretagne, au sein du GATT, est telle qu'il est impossible de s'engager dans la voie de la construction du Marché commun sans le consentement, au moins, de la plus forte de ces deux grandes puissances. Il serait donc naïf de supposer que les États de l'Europe des Six puissent s'engager dans la voie de la suppression progressive des obstacles qui s'opposent à la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes, dans le cadre de la petite Europe sans qu'en même temps ils affaiblissent la protection à l'égard de la pénétration des marchandises et des capitaux américains.

D'ores et déjà, l'Allemagne et la Belgique ont une politique beaucoup plus libérale, à l'égard des importations américaines, que la France. Les pays du Benelux ont tout intérêt à accepter une protection tarifaire peu élevée. Dans la mesure où ils avanceront dans la voie du Marché commun, les pays de la petite Europe deviendront beaucoup plus perméables qu'ils ne le sont à la pénétration des marchandises américaines. L'analyse de l'aspect financier du problème conduit aux mêmes conclusions. Le Marché commun comprendra de vastes régions sous-développées (territoires de l'Union Française, Italie du Sud, certaines régions françaises de l'Ouest ou du sud de la Loire, etc.). On ne saurait compter sur les mouvements spontanés et libres des capitaux de la petite Europe pour accélérer la croissance économique de ces régions sous-développées. Les capitaux auront tendance à se fixer dans les régions les plus industrialisées.

Pour empêcher l'aggravation de la distorsion économique entre diverses régions et assurer la mise en valeur et la croissance des régions sous-développées, les protagonistes du Marché commun comptent sur l'action d'un institut de financement, opérant avec des capitaux publics et privés. Mais l'énormité des sommes nécessaires à cette tâche dépassent de loin les possibilités financières de l'Europe des Six. L'institut de financement devrait être largement alimenté par les capitaux américains. « La réalisation du marché commun permettra de discuter sur un pied d'égalité avec les autres grands espaces économiques (États-Unis, URSS). Elle permettra aux pays de l'Europe continentale, se trouvant sous la tutelle des États-Unis, de retrouver toute leur indépendance » - affirmations purement démagogiques car dès le premier moment, dès ce premier pas, le Marché commun aura besoin de la tolérance, de la protection, de l'aide financière des États-Unis.

En poussant à la création du Marché commun, les dirigeants américains poursuivent des objectifs dont ils ne se laisseront point détourner. Ils veulent amalgamer les six États du Vieux Continent, conférer la direction économique et politique à l'Allemagne, braquer ce bloc contre les pays de l'Europe de l'Est et le « danger communiste de l'intérieur ». Ils veulent favoriser les investissements directs des capitaux privés américains qui pourraient se placer dans les régions les plus favorables et disposeraient ainsi d'un immense marché. Ils n'ont nullement l'intention de jouer aux apprentis sorciers, de permettre aux États européens de se libérer de l'emprise du dollar, de se créer eux-mêmes des concurrents ou des rivaux.

Si certains Européens poursuivent des rêves chimériques ils sauront les rappeler à la dure réalité.

Pour la France, la création du Marché commun aurait des conséquences particulièrement désastreuses. Ses prix sont supérieurs à ceux de ses principaux partenaires du Marché commun. Le commerce extérieur français est artificiellement soutenu par des taxes à l'importation et des primes à l'exportation. Une dévaluation du franc, avec toutes les conséquences inflationnistes qu'elle comporte, serait une condition

préliminaire indispensable de l'union douanière.

Dans le cadre de l'Europe des Six, la France ne peut faire le poids face à l'Allemagne de l'Ouest. Celle-ci dispose d'atouts suffisamment puissants à l'égard de l'Italie et du Benelux pour ranger ces États autour d'elle dans toutes les circonstances décisives. La création du Marché commun ne peut abolir les intérêts capitalistes nationaux. N'en déplaise à André Philip, il ne suffit pas d'être membre d'un comité européen ou d'une autorité supranationale pour perdre ses anciens liens et ses vieilles attaches et devenir un « Européen » 100 %.

Pour la France, la réalisation du Marché commun c'est l'acceptation de l'hégémonie allemande. Son industrie ne pouvant lutter contre la concurrence d'outre-Rhin tombera sous la coupe des Konzerns de la Ruhr. Le Marché commun se conçoit difficilement sans la participation des territoires de l'Union française. Il faudra livrer leurs marchés à l'exportation industrielle allemande, favoriser la pénétration économique de l'Allemagne sous toutes ses formes et accepter très rapidement la dislocation des liens qui les lient à la France. Déjà, dans l'état actuel des négociations, ceci pose, pour le Maroc et la Tunisie, des problèmes extrêmement délicats.

Les protagonistes français du Marché européen ont imaginé un dispositif ingénieux, mais réalisable uniquement sur le papier. Tous les États membres de la Communauté participeraient au financement du développement économique des territoires d'outre-mer. On accorderait à chaque État des contingents d'exportation, proportionnels à leur participation financière.

Mais ceci n'empêchera nullement les produits allemands, italiens ou belges de passer d'abord en France, puis d'être réexportés en Afrique.

Les mêmes hommes prônent la nécessité d'une politique de force en Algérie et sont prêts à offrir l'Union française en cadeau aux partenaires du marché commun. Loin de nous l'intention de défendre des thèses colonialistes, il est nécessaire, cependant, de mettre en évidence les contradictions de certaines attitudes.

Pourquoi certains milieux économiques français ne sont-ils pas hostiles au principe d'un marché commun européen ? Nullement instruits par les échecs du pool vert, des représentants des intérêts agricoles s'imaginent qu'ils trouveront dans le marché commun un vaste débouché pour leurs produits. Cependant, la plupart des produits agricoles français doivent être vendus nettement au-dessus des prix mondiaux. Ils veulent donc unifier économiquement l'Europe des Six mais à condition qu'on y crée une organisation spéciale des marchés agricoles.

Pour gagner l'adhésion de ces milieux, le rapport Spaak, essentiellement libéral dans sa partie industrielle et financière, se montre infiniment plus nuancé dans le chapitre concernant l'agriculture. Cependant les agrariens français font un mauvais calcul. Pour l'Allemagne, dont le marché semble surtout les attirer, il est peu rationnel d'acheter les denrées au-dessus des cours mondiaux. De tels achats contribueraient à la hausse du coût de la vie ce qui ne serait pas sans incidence sur le niveau des salaires. Or, l'Allemagne est grosse exportatrice vers les pays tiers (ne faisant pas partie de l'Europe des Six), où elle concurrence victorieusement les États-Unis et la Grande-Bretagne, grâce à la modicité de ses prix de revient. Tout ce qui peut contribuer à renchérir ses prix de vente ne saurait donc être facilement accepté par le gouvernement de Bonn.

Signalons que la pression des surplus agricoles américains ne cesse de croître sur les prix mondiaux. Les Américains offrent de très grosses facilités aux importateurs (paiements en monnaies nationales). Ajoutons que la Hollande, pour certains produits, qu'elle vend aux cours mondiaux, ne peut s'associer aux exigences de l'agriculture française.

Les exportations agricoles italiennes occupent sur le marché allemand une place importante. Les concessions faites à l'agriculture française ne seront certainement pas gratuites. Qui paiera les frais de ces concessions ?

Très probablement l'industrie.

Les milieux industriels français ne sont pas très chauds pour le Marché commun. Mais leur résistance est molle; comment l'expliquer ? Ils se disent que le fonctionnement de la CECA n'a pas produit jusqu'ici de troubles profonds dans l'économie française. Ils n'ignorent pas que la sidérurgie s'est fait chèrement payer en avantages et faveurs son adhésion au Marché commun. Les industriels se disent qu'il est agréable d'accepter faveurs et cadeaux (crédits bon marché, dégrèvements fiscaux, subventions, etc.). et, plus tard, si les choses vont trop mal, qu'il sera toujours possible de se retirer du jeu.

Ils oublient que le règne de la CECA portait uniquement sur les produits pondéreux pour lesquels il existe une protection géographique naturelle (le transport constitue un élément du prix de vente); les produits légers pour lesquels les frais de transport jouent un rôle beaucoup plus faibles sont beaucoup plus exposés à la concurrence étrangère.

La sidérurgie a pu faire payer chèrement (en faveurs) son adhésion au Marché commun parce qu'elle était pratiquement la seule branche de l'industrie privée relevant du « pool » charbon-acier.

Il est impossible d'étendre faveurs et cadeaux à l'ensemble de l'industrie française. Les finances publiques crouleraient vite sous une telle charge. Quant à l'insouciance à l'égard des engagements et des clauses auxquelles on souscrit, c'est une vieille et mauvaise habitude. On ne peut éternellement ruser, il faut finalement acquitter ses engagements. Une fois happé par l'engrenage du Marché commun il sera quasi-impossible de s'en dégager.

Les banques privées sont favorables au Marché commun. Leurs liaisons avec le capital financier allemand, belge et hollandais expliquent cette attitude.

Pour certains représentants des classes possédantes leur acceptation constitue une manœuvre stratégique. En dépit de tous les truquages électoraux, la France a tendance à voter trop à gauche. Le tête-à-tête avec les masses françaises dans le cadre national les effraie. Le mouvement communiste est trop puissant, la division ouvrière a seule permis jusqu'ici aux privilégiés du régime de se tirer d'affaire sans trop de dégâts. La « petite Europe » les rassure.

L'attitude des socialistes et des syndicalistes « européens » mérite une explication spéciale. C'est la fuite en avant devant les difficultés « insurmontables » de la situation française. Le problème algérien leur paraît pratiquement insoluble. Le gouvernement socialiste accomplit une besogne qu'un gouvernement bourgeois n'aurait jamais osé entreprendre. Le déficit de la balance des comptes se creuse, celui des finances publiques augmente sans cesse. La poussée inflationniste devient menaçante. Seule une politique très énergique misant sur l'appui actif des masses pourrait redresser la situation. Mais sur une grosse partie des masses s'étend l'influence communiste, il faudrait donc pactiser avec les communistes. Cela jamais ! Il vaut mieux laisser les grands problèmes en suspend, gagner du temps, en s'enlisant progressivement. Mais les problèmes si difficiles à résoudre dans le cadre national le seront peut-être moins sur le plan de l'Europe des Six. On trouvera sans doute plus facilement l'argent nécessaire au financement des investissements en l'Union française. Les cohortes massives des démo-chrétiens italiens, allemands et belges, la puissante social-démocratie allemande, l'influence du Parti socialiste belge viendront renforcer les maigres effectifs de la SFIO. L'appui des grandes organisations syndicales allemandes et belges atténuera le complexe d'infériorité de Force ouvrière et de la CFTC face à la CGT.

Ce n'est certes pas là une explication suffisante et détaillée de l'attitude des socialistes et syndicalistes « européens ». Mais c'est la cause principale, consciente ou « subconsciente » de leur attitude : sentiment d'impuissance et de résignation devant les problèmes français, haine du communisme.

Cette brève énumération des mobiles des partisans du Marché commun montre qu'il s'agit d'un bloc hétérogène, divisé par des divergences profondes. Chacun s'efforce de donner à la notion du Marché

commun un autre contenu. Des hauts fonctionnaires plus clairvoyants avouent que le Marché commun est une folle entreprise, que l'indépendance nationale est en jeu.

Ils cachent, néanmoins, leur hostilité, se déclarent d'accord sur le principe, mais rechignent sur les modalités techniques et s'emploient à hérissier les textes qui leur sont soumis de moyens échappatoires et de clauses de sauvegarde.

« Les autres n'accepteront pas, les Allemands diront : nein ! les Belges se fâcheront tout rouge, le Marché commun sera enterré », affirment-ils. Espoir chimérique ? La France cédera comme elle a toujours cédé par le passé. La guerre d'Algérie a affaibli sa position internationale, la cherté de ses prix, le régime d'exception qu'elle est obligée de quémander, les menaces d'inflation, le déficit de la balance des comptes et les perspectives d'un nouveau recours à l'aide américaine ne permettent guère aux représentants de la France de nager contre le courant. Le machiavélisme bienveillant, mais naïf, de quelques experts et techniciens ne sauvera pas. La France et sa classe ouvrière du danger du Marché commun. Il faut alerter l'opinion publique. Nous l'avons fait dans cet article, nous continuerons.